

Type d'intervention Question écrite (art. 35 RCG)

1^{er} signataire Delaloye Julie

Cosignataires

Signatures des cosignataires

Dépôt au nom d'un groupe PLR / Delaloye Julie

Dépôt au nom d'une commission

Signature du Chef(fe) de groupe



Signature du Président

Titre

Sécurité incendie : prévention, contrôles et conformité dans notre commune

Texte de l'intervention

Les événements tragiques survenus à l'aube de cette nouvelle année à Crans-Montana ont suscité une vive émotion dans la population valaisanne et au-delà de nos frontières.

À la suite de cet incendie, de nombreuses citoyennes et de nombreux citoyens de notre commune s'interrogent légitimement sur l'état de la sécurité incendie, tant dans les bâtiments communaux que dans les établissements recevant du public.

Ces interrogations portent notamment sur la conformité des infrastructures, l'efficacité des contrôles, ainsi que sur les moyens humains et organisationnels mis en œuvre pour prévenir de tels drames. Aujourd'hui plus que jamais, la confiance des citoyens repose sur la transparence et la responsabilité des autorités. Il est donc essentiel que le Conseil municipal puisse apporter des réponses claires et précises aux questions suivantes :

1. Comment sont actuellement organisés les contrôles de la sécurité incendie sur le territoire communal ?
2. À quelle fréquence les inspections des établissements recevant du public sont-elles réalisées dans notre commune ?
3. Ces inspections respectent-elles les échéances définies par la législation ou y a-t-il du retard ? Si du retard est constaté, comment les priorités d'inspection sont-elles établies ?
4. Quel est le taux de non-conformité constaté dans les établissements recevant du public ? En cas de manquement, comment est organisé le suivi pour la remise en conformité de l'établissement ?
5. Quels sont les principaux manquements relevés lors des contrôles récents ?
6. Les bâtiments communaux, notamment scolaires et administratifs, répondent-ils actuellement aux normes en matière de protection contre l'incendie ?

7. Le temps et les ressources à disposition du chargé de sécurité sont-ils suffisants pour lui permettre d'assumer l'ensemble des contrôles exigés par la législation en vigueur ?
8. Le Conseil municipal a-t-il évalué et ajusté la gestion de la sécurité incendie au sein de notre commune à la lumière des exigences légales et des événements récents ?

Conclusion

Je vous remercie d'avance de vos réponses.

Collombey-Muraz, le 23 janvier 2026

1^{er} signataire :

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'J. J. J.', with a long horizontal stroke extending to the right.